

De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>

Envoyé : lundi 16 février 2026 11:15

À : 'ministre@mines.gouv.cd' <ministre@mines.gouv.cd>

Cc : 'leonide mupepele' <mupepeleonide@gmail.com>; 'Primature - Cabinet du Premier Ministre' <cabinet@primature.cd>; 'Jean Mbuyu' <jeanmbuyu@yahoo.fr>

Objet : RE: Mining Indaba 2026 : à Cape Town, Kinshasa met en avant MIFOR et cherche des financements pour ses corridors miniers

Excellence Monsieur Louis Watum, Ministre des Mines,

Permettez-moi, Excellence d'apporter ma modeste contribution à la réussite du projet MIFOR qui rejoint les aspirations du projet que nous développons.

Cet historique (cf <https://thaurfin.com/fluvial/HISTORIQUE.pdf>) atteste de notre intérêt depuis 2012 à la mise en valeur du gisement d'or et de fer de Banalia.

Ainsi que nous l'avions présenté dans ce mémo, <https://thaurfin.com/Memo-FR.pdf>, la mise en valeur de ces ressources en fer ouvre de grands projets de développement.

Le projet d'exportation par voie fluviale, cf <https://thaurfin.com/fluvial/RIVER-TRANSPORT.pdf> est susceptible d'apporter une solution transitoire au projet MIFOR qu'il financera aussi.

Ce projet n'est qu'au stade d'une ébauche, il apporte une réponse au transport fluvial sur le fleuve Congo dont le tirant d'eau est faible sur des tronçons limités.

Nous avons tous intérêt à ce que la RDC trouve le financement pour développer le projet MIFOR. C'est ce qui nous fédère.

Vos efforts de trouver un financement est très louable, <https://lepoint.cd/mining-indaba-2026-a-cape-town-kinshasa-met-en-avant-mifor-et-cherche-des-financements-pour-ses-corridors-miniers/>

Les investisseurs attendent la manifestation des mesures prises pour améliorer la bonne gouvernance.

A ce titre, notre dossier est représentatif de la gabegie qui a sévit au CAMI et qui continue tant que ce dossier ne sera pas résolu.

Le dossier Thaurfin Ltd est publié sur internet, il est accessible à tous et aussi à l'IA qui s'améliore. Cette courte synthèse réalisée par l'IA publiée sur <https://thaurfin.com/SYNTHESE-IA.pdf> dévoile l'insécurité des investissements en RDC.

Dans le dossier <https://thaurfin.com/LES-ARGUMENTS-DU-CAMI.pdf>, le DG du CAMI cautionne la violation de l'art 48 du code minier pour faire disparaître des PR. C'est inquiétant.

Ce document relatant les arguments fallacieux du DG du CAMI n'a pas encore été démenti... peut-être parce qu'il n'a pas encore été pris au sérieux.

L'existence des 3PR 1323, 1324 & 1325 est patente tant qu'un arrêté ministériel ne vient pas les déchoir, ce serait une expropriation soumise à l'art 275 du code minier.

Des permis supposés n'avoir jamais existés seraient maintenant déchus légalement, il y a quoi de se poser la question sur le sérieux de la direction minière.

Mais, tant que ces 3PR sont factuellement valides, ils constituent un obstacle à la recherche de financement du projet MIFOR : le projet Thaurfin lui fait naturellement concurrence.

Mes courriers transmis aux Autorités expriment notre souhait d'intégrer MIFOR afin de trouver une issue qui rassure les investisseurs.

Il faut bien comprendre que nous ne faisons aucun chantage, nous ne demandons que le respect de la législation minière et de nos droits.

Nous ne pouvons être tenu responsable de la gabegie dévoilée par ce dossier, par contre, nous pouvons participer à la restauration de la bonne gouvernance.

Nous sollicitons une nouvelle fois une rencontre pour discuter d'une issue amicale favorable à toutes les parties.

Une réponse rapide vous obligerait
En Vous remerciant d'avance,

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84
Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470